

ZERO CHARGES

Nouvelle mesure pour aider les TPE à embaucher

L'aide à l'embauche pour les TPE, c'est le coup de pouce décisif pour recruter en 2009 : désormais toute nouvelle embauche est totalement exonérée de charges patronales pour un salarié embauché au niveau du smic en 2009.

L'aide sera octroyée au fil de l'année en fonction des salaires effectivement payés, et au prorata du temps de travail du salarié dans l'entreprise.

Il ne s'agit pas d'une baisse de charges patronales qui serait pérenne, mais simplement d'une aide versée les premiers mois qui suivent l'embauche. L'aide sera donc versée à compter de la date de l'embauche, au titre des rémunérations payées entre **le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2009.**

Les 4 avantages de la mesure

- La possibilité d'embaucher plus facilement en 2009 pour faire face à un surcroît d'activité.
- Une aide dégressive sur le salaire jusqu'à 1,6 fois le SMIC, comme pour l'actuelle réduction générale sur les bas salaires.
- Une aide d'environ **185 euros par mois** pour un salarié au niveau du SMIC à temps plein.
- **Une aide cumulable** avec les exonérations de charges existantes. Toute embauche au niveau du SMIC sera ainsi totalement exonérée de charges patronales

Objectif et principe de la mesure

Avec trois millions d'embauches par an, les entreprises de moins de dix salariés (TPE, ou très petites entreprises) sont une composante essentielle du dynamisme de l'emploi en France. Or le contexte économique actuel n'est pas de nature à faciliter leurs embauches, car ces petites entreprises n'ont pas toujours les ressources financières pour faire face aux incertitudes liées à l'activité. C'est pourquoi, dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2008, **une aide spécifique et temporaire** a été prévue pour les embauches des TPE. Elle doit leur permettre de passer le cap et de continuer à recruter, dans le cadre de leur développement.

Il ne s'agit pas pour autant de faire un chèque en blanc aux entreprises. C'est pourquoi **l'aide sera versée au fil de l'année** en fonction des salaires effectivement payés, et au prorata du temps de travail du salarié. Plus le salarié travaille longtemps, plus l'aide est importante.

Chiffres-clé

- **1 million** de TPE potentiellement concernées.
- **3 millions** d'embauches dans les TPE chaque année.
- **0 charges** pour une embauche au niveau du SMIC en 2009.
- **100 euros** en moyenne de charges patronales en moins tous les mois.
- **700 millions d'euros** pour financer intégralement la mesure, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Source : Site du Ministère de l'économie, de l'Industrie et de l'emploi

Consultez en détail le dispositif à l'adresse :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/dgefp/zerocharges/index.html